

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 136

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY / M. MAURICE REY

OBJET

Protocole de Partenariat entre la Police Municipale de la ville d'Istres et le Conseil
Départemental des Bouches-du-Rhône.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
137-75**

PRESENTATION

Il est constaté depuis plusieurs années une inflation constante des incivilités, menaces et agressions à l'encontre du personnel relevant de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité en poste sur Istres.

Le partenariat engagé entre le Conseil Départemental, le Parquet d'Aix-en-Provence, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Groupement Départemental de Gendarmerie Nationale et l'Association de Prévention Et de Réinsertion Sociale (APERS) permet déjà une prise en charge des plaignants aménagée, le retour sur le déroulé de la procédure et un soutien psychologique des victimes.

Aujourd'hui, il convient de compléter ces dispositions par une procédure d'intervention policière d'urgence face à un risque de passage à l'acte ou un passage à l'acte effectif.

Dans ce cadre, au regard de sa proximité et de sa disponibilité, la Police Municipale apparaît comme un acteur essentiel.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

L'objet du présent rapport est de soumettre au vote de la commission permanente le Protocole de Partenariat entre la Police Municipale de la ville d'Istres et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Ce protocole permettra d'améliorer le mode de saisine, le temps d'intervention de la Police Municipale, au profit des sites de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité du Département.

Ce protocole concerne, à ce jour, les établissements ci-après :

- MDS de Territoire sis 2, chemin de la Combe aux Fées- Bâtiment B (CEC) Istres
- MDS Proximité quartier du Prépaou, allée des Piniens Istres
- Pôle d'Insertion sis 1, rue du Fer à Cheval Istres

Les engagements des parties sont les suivants :

- Engagements du Département :
 - Désigner les référents chargés, le cas échéant, de contacter la Police Municipale via le numéro dédié : **04 13 29 50 45** ou **06 08 23 70 41**
 - Informer les agents territoriaux des consignes spécifiques quant aux conditions d'appel d'urgence à la Police Municipale via la ligne dédiée
 - Aviser la ville d'Istres de tout déménagement des sites concernés, ajout ou retrait.

- Engagement de la Ville d'Istres

- Donner des consignes spécifiques à la Police Municipale quant aux appels en provenance des services du Conseil Départemental afin de déclencher l'intervention dans les meilleurs délais compte tenu des impératifs du service

Le présent protocole est conclu pour une durée de quatre ans, renouvelable par reconduction expresse. Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre partie à l'issue d'un préavis de trois mois et sera évalué par un groupe de suivi placé sous l'autorité conjointe de M le Maire d'Istres et de Mme la Présidente du Conseil Départemental ou de leurs représentants.

PROPOSITION

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous prie de bien vouloir :

- Approuver le Protocole de Partenariat entre la Police Municipale de la Ville d'Istres et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, joint en annexe,
- De m'autoriser à signer le Protocole de Partenariat.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière.

Au regard de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL